

# VILLE DE LESSINES

## A V I S D E P U B L I C A T I O N



Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Ville de Lessines porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 25 octobre 2018, a décidé d'établir, pour les exercices 2018 à 2019, une redevance communale pour l'enregistrement d'une demande de changement de prénom.

La délibération adoptée à cet effet a été approuvée par arrêté du 14 novembre 2018 de Madame la Ministre des Pouvoirs locaux.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal du Centre administratif, Grand'Place, 12 à Lessines, les jours ouvrables, entre 8 heures 30' et midi.

Lessines, le 21 novembre 2018.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,